

# Entente pour la protection et le rétablissement du caribou forestier entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral

## RÉSUMÉ

### Contexte

#### Respect des compétences du Québec

Le Québec possède et applique son propre cadre législatif en matière d'espèces menacées ou vulnérables.

Depuis novembre 2018, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) étaient en discussion sur les termes d'une entente pluriannuelle de financement pour favoriser la mise en place de mesures par le gouvernement du Québec afin d'assurer la pérennité du caribou forestier.

Conclu le 25 septembre 2019, un accord de partage des coûts confirme le financement par ECCC d'activités menées par le Québec pour élaborer sa stratégie à hauteur de 10,3 M\$ sur quatre ans.

Cet accord respecte le leadership du gouvernement du Québec pour la planification et la réalisation de l'ensemble des activités qu'il contient.

#### Contribution financière additionnelle pour la réalisation d'activités prévues dans l'approche du Québec

L'accord contient une liste d'activités qu'ECCC s'engage à financer pour une période de quatre ans.

Les activités incluses dans l'accord de partage des coûts sont celles que le Québec souhaitait déjà mettre en place afin de permettre les travaux menant à l'élaboration de la stratégie pour les caribous forestiers et montagnards.

La signature de cet accord donne donc plus de moyens au Québec pour élaborer sa stratégie.

#### Approche du Québec pour le caribou forestier

Le MFFP a démontré à ses homologues d'ECCC que la stratégie québécoise en cours d'élaboration pour le caribou forestier est crédible et, bien qu'elle ne concorde pas exactement avec le Programme fédéral de rétablissement du caribou boréal, elle l'est suffisamment pour permettre à ECCC d'en financer les actions.

### Activités financées

Les activités financées par ECCC par l'intermédiaire de cet accord de partage des coûts figurent parmi les catégories suivantes :

#### Gestion de l'habitat

- Mise en œuvre progressive des modalités d'aménagement forestier favorisant le maintien de conditions d'habitats favorables au caribou en contrôlant le taux de perturbation.
- Maintien des massifs forestiers (grandes étendues de forêt peu perturbées) présentant des conditions propices au caribou forestier ou ayant le potentiel d'être restaurés. À cette fin, le démantèlement et le reboisement des chemins actuels permettront de réduire les perturbations.
- Démantèlement et reboisement de nouveaux chemins forestiers après les activités de récolte forestière.
- Détermination des enjeux de régénération pour assurer le renouvellement de la forêt.
- Développement d'une approche pour assurer la connectivité entre les habitats très utilisés par le caribou.
- Contribution des aires protégées à la protection du caribou boréal, ce qui signifie la poursuite du processus de désignation d'aires protégées déjà envisagées par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Ces superficies sont déjà prises en compte dans le calcul de la possibilité forestière.

#### Acquisition de connaissances

- Travaux de recherche sur le démantèlement de chemins, les seuils de perturbations de l'habitat favorisant l'autosuffisance des populations de caribou et le suivi de la sélection d'habitats par le caribou pour ajuster la stratégie au besoin.

#### Gestion des populations

- Contrôle des prédateurs (loup, ours, coyote) pour augmenter le taux de survie du caribou.
- Diminution des populations de proies alternatives, telles que les orignaux et les cerfs de Virginie, par une pression de récolte de chasse accrue afin de faire baisser les populations de prédateurs.
- Évaluation de l'efficacité de ces mesures et mise en place de balises.

#### Communautés autochtones

- Soutien de l'implication des communautés autochtones afin qu'elles puissent développer leur expertise et leur capacité dans la mise en œuvre de la stratégie du Québec, notamment pour des éléments opérationnels comme le démantèlement de chemins et le contrôle des prédateurs.
- Participation et engagement des communautés autochtones dans les processus participatifs.

